

ANC. ÉTS DAVID GRADIS ET FILS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC L'OUTRE-MER

LES ORIGINES
(*France-Outre-mer*, mai 1951).

Les premières possessions françaises en Afrique remontent aux alentours de 1677, époque à laquelle l'amiral d'Estrées conquiert sur les Hollandais Saint-Louis et l'île de Gorée. Il existait alors, de par le monde, deux cents bateaux battant même pavillon d'un armateur dénommé Abraham Gradis, qui bien que portugais d'origine, est depuis longtemps un Bordelais d'adoption. Juif, A. Gradis a le tempérament de la race et il trafique de tout et partout. Son extraordinaire activité devait être couronnée par le Roi Soleil lui-même [en fait : Louis XV] qui, de 1763 à 1775, lui confie l'exclusivité du ravitaillement de l'île de Gorée. Quelques années plus tard, il s'attire les faveurs d'un autre roi, Louis XVI, qui reconnaît dans une lettre patente, les services rendus (peut-être involontairement...) au royaume par la famille Gradis.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut. Les sieurs Gradis, juif portugais, négociants et armateurs de Bordeaux... »

UNE CRITIQUE
(29 août 2019)

Mylène Jessé nous a adressé ce commentaire que nous nous faisons un devoir et un plaisir de publier :

Outre la considération douteuse sur « le tempérament de la race », cet article contient de nombreuses erreurs :

- Abraham Gradis n'est pas portugais d'origine et bordelais d'adoption. C'est son ancêtre qui l'était. Les Gradis appartenaient à la *Nação*, la nation portugaise, comme on l'appelait alors, installée en Gironde dès le XVI^e siècle et comprenant en partie des Juifs d'origine portugaise mais surtout espagnole (après l'expulsion de 1492).

Diego, le grand-père d'Abraham Gradis, est né (peut-être) à Bordeaux et y est mort.

Son père, David, est né à Bordeaux et y est mort.

Et lui-même, Abraham, est né à Bordeaux et y est mort.

Ces trois générations de Gradis ont vécu à Bordeaux et y sont enterrées.

Abraham Gradis n'était donc nullement un Bordelais d'« adoption ».

- Les bateaux d'Abraham Gradis (1699-1780) n'ont pas pu sillonner les mers en 1677 car il n'était pas encore né. Il faut attendre plusieurs dizaines d'années encore pour que ledit Abraham développe avec succès l'entreprise familiale sous la raison sociale « Ets David Gradis & fils ».

- Abraham Gradis, ni aucun des armateurs bordelais plus riches, n'a possédé 200 bateaux. Les bateaux armés par la maison Gradis se comptent sur les doigts des mains.

- Le texte évoque le ravitaillement de l'île de Gorée mais pas celui de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Domingue, etc., ni celui de Québec qu'Abraham Gradis a sauvé de la famine sur ses deniers. C'est d'ailleurs pourquoi, en 1947, un canton a été baptisé à son nom dans le Nord-du-Québec.

- Le texte indique que le roi avait félicité Abraham Gradis pour services rendus au royaume, en ajoutant : « peut-être involontairement ». C'est là une grossière erreur. En effet, Gradis est connu pour avoir rendu service à tout le monde, avoir avancé des sommes à des milliers de personnes sans réclamer leur restitution et avoir approvisionné, souvent à ses propres frais, les troupes ou les colons français à l'étranger. Bref, c'était un patriote désintéressé, que le roi et ses ministres ont remercié sans cesse pour sa démarche volontaire en faveur de la couronne.

M. J.

Georges-Julien SCHWOB d'HÉRICOURT (1864-1942)
marié en 1889 avec Emma Gradis, fille d'Henri

Commandeur de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 :

L'un des chefs de la maison David Gradis et fils, fondée en 1700, l'une des plus anciennes et des plus importantes maisons en relations avec les colonies.

MARCHES DE GUERRE

LA QUESTION DES SUCRES (*La Lanterne*, 24 mai 1919)

Où l'on voit comment le consommateur « France » en fut réduit à l'intermédiaire unique de Schwob-Gradis.

L'État s'étant chargé de nous donner du sucre en temps de guerre, il est fort naturel que nous en manquions en temps de paix, puisque les « combinaisons » des ravitailleurs se sont naturellement perpétuées.

La question des sucres est encore posée, elle n'a pas cessé de l'être depuis la fin de 1914, et M. Louis Marin, qui l'étudie en toute candeur, dans son récent rapport sur le compte spécial du Ravitaillement, ne soulève même pas un coin du voile. Il ne dit rien — ne sait-il rien ? — des transactions qui permirent à d'habiles courtiers de se « sucrer » avant que nous ayons de quoi édulcorer l'amertume de notre demi-tasse de café ?

Risquons un regard dans le dossier des sucres : M. Louis Marin nous rappelle que « la campagne de 1914 donna une production inférieure de plus de 400.000 tonnes » à celle de 1913. Il signale que le gouvernement chargea le service de l'Intendance d'acheter des sucres à l'étranger, à charge de les rétrocéder à la population civile, les militaires étant servis. Puis il passe au galop la période de 1914-15 pour étudier la série

des mesures gouvernementales au cours des années 1916, 1917, 1918. C'est aller un peu vite, dans une besogne malaisée. Reprenons au commencement et tâchons d'y voir clair.

*
* *

À la date du 23 août 1914, le comité d'achat dont nous avons indiqué l'origine et la composition disparaît et M. Maclère prend effectivement la dictature commerciale pour devenir, par un miracle heureusement inédit, CONTRÔLEUR ACHETANT, c'est-à-dire déjouant tous les contrôles.

Sitôt muni de pouvoirs aussi illégaux qu'illimités, M. Cecil Maclère crut devoir se réserver personnellement certains marchés dont l'importance méritait sans doute sa particulière sollicitude. Il devint ainsi le maître exclusif de la question des sucres !

Dès 1914, des achats de sucre exotique sont effectués directement et personnellement par le contrôleur général ou son adjoint Cavaillon, les uns avec contrat, les AUTRES SANS MARCHÉ. M. le contrôleur général de Boysson, rendu à son contrôle, dépité sans doute de n'être plus « affairiste » depuis la date fameuse du 23 août, eut des velléités de curiosité qui ne pouvaient aboutir dans le domaine de son supérieur, M. le contrôleur général. Maclère. Il mit en vain les bécicles devant cette chasse réservée à l'autorité suprême.

Et le trafic des sucres continua sous la haute direction d'un homme qui cumulait tous les pouvoirs d'achat et tous les pouvoirs de contrôle..

*
* *

Le patriotisme et le bon sens eussent imposé à tout autre qu'à M. Cecil Maclère l'importation de nos sucres coloniaux. Pour des raisons que la probité ne saurait concevoir, le Ravitaillement s'approvisionna en Amérique, dans des conditions qui ne pouvaient manquer d'émouvoir les représentants des régions coloniales productrices de sucre.

Le 19 février dernier, M. Outrey interrogeait M. Victor Boret et s'étonnait que le gouvernement ait essayé par surprise de faire ratifier un décret du 8 décembre 1918 prohibant les sucres coloniaux.

« Vous ne ferez admettre, ni à la Chambre, ni au pays, disait-il, que vous n'avez pas aggravé les difficultés de l'alimentation du pays en sucre. Je n'ai pas cherché à connaître quels pouvaient être les dessous de cette affaire, mais je crains qu'il n'y ait quelques intérêts privés qu'on a voulu favoriser (dénégations du ministre) et je suis convaincu qu'en cherchant bien, on finirait par les découvrir. Vous avez besoin de sucre, nous pouvons vous en donner, mais il ne faudrait pas que DANS LES BUREAUX (?) du Ravitaillement, sous prétexte de favoriser tel ou tel industriel qui a ses intérêts à l'étranger et non dans nos colonies, on sacrifie constamment notre production coloniale à la production étrangère... »

M. Victor Boret, ainsi vivement attaqué, répondit à ses interpellateurs, MM. Boussenot et Outrey.

« M Boussenot, déclara-t-il, vous a dit que le monopole de réception du sucre avait été confié à une seule maison. IL A CITÉ LA MAISON GRADIS. On a paru donner aux paroles de M. Boussenot un sens péjoratif. On a paru croire que cette maison avait

réalisé des bénéfices exagérés et que le Ravitaillement avait commis UNE OPERATION IMPRUDENTE. La Chambre ne doit rien ignorer... »

*
* * *

Oh ! mensonge des mots ; la Chambre n'a même pas pu savoir, ce jour-là, le chiffre des commissions touchées par la maison Schwob-Gradis. Elle n'a rien su, la pauvre Chambre, sinon que cet intermédiaire avait été choisi avant que M. Boret fût ministre. Mais elle a appris que des sucres qui pouvaient nous venir des Antilles et de la Réunion furent achetés en Amérique par les soins d'une maison dont le Ravitaillement avait jugé le concours indispensable... parce qu'il était sans doute d'un intérêt national de lui verser une commission. Nous verrons comment.

Pierre DIONNE.

MARCHES DE GUERRE

Gradis, roi des sucres
(*La Lanterne*, 25 mai 1919)

Il fallait un courtier, coûte que coûte... par ordre supérieur.

La France, ayant perdu les départements producteurs du Nord, manque de sucre ; elle doit en importer. Vous pensez peut-être que ses fonctionnaires vont réunir les hommes dont le métier est d'acheter des sucres, pour tenir conseil avec eux en vue d'arrêter la meilleure méthode d'achat. Pauvre lecteur qui cherche la droiture et le bon sens dans les « combines » de ravitaillement !

Il y a bien à la tête des courtiers assermentés un notable commerçant, rompu aux opérations que doit assumer l'administration, il n'est nullement question de lui ni de ses collègues. M. Mauclère a son homme, c'est Gradis. Hors Gradis, il n'est ni sucre ni salut !

Dès 1914, il lui donne l'exclusivité de l'acquisition, de l'agréage et du contrôle des sucres, et voici qu'un nouveau roi nous est offert, le roi des sucres.

M. Boret fait preuve d'une inconcevable ignorance, sinon d'un aveuglement prémédité, lorsqu'il déclare à la Chambre, le 19 février 1919, que « la maison Gradis a été choisie le 16 mars 1916 ». Il exagère lorsqu'il parle de la confiance que lui accordèrent tous ses prédécesseurs. Il plaisante lourdement lorsqu'il s'avise de parler « des pertes considérables qui seraient résultées de la négligence ou de l'incompétence ». Mais il fallait toute l'éloquence de Victor Boret pour que Gradis apparut comme un bienfaiteur de la Patrie en danger.

*
* * *

Pourrions-nous vivre sans Gradis ? MM. Mauclère, Boret et quelques autres personnages répondent sans biaiser : Non ! Gradis était la Providence du sucre, c'est pourquoi nous l'avons fait « roi ». Et le contrôleur général, pénétré de cette pensée patriotique, assura la permanence de cette royauté à travers les fluctuations des gouvernements, des ministères et sous-secrétariats. Si M. Victor Boret avait eu le loisir de feuilleter les dossiers de son département, il aurait constaté que le règne de Gradis ne datait pas du 16 mars 1916, mais d'une date fort antérieure.

Ce qui paraissait indispensable à M. Mauclère ne laissa pas que de paraître surprenant à d'autres hauts fonctionnaires et notamment à ceux qui représentaient la France aux États-Unis.

Le Ravitaillement de la République demandait du sucre, il en trouvait directement chez Finlay and C° à New-York. Par quelle étrange aberration s'avisait-on de prendre le truchement d'un commerçant de Bordeaux, lorsque l'on avait sur place un organisme d'achat ?

— Pourquoi Gradis ?

C'est cette question que se posait anxieusement M. d'Anglade, notre consul général à New-York, chaque fois qu'il recevait des communications péremptoires relatives à l'emploi de cet indispensable courtier.

*
* *

Le 12 novembre 1914, l'excellent consul général prit à deux mains son courage et son code télégraphique. Il n'hésita pas à rédiger un câblogramme chiffré, car l'affaire en valait la peine, et le silence devenait une incorrection dont il se sentait incapable.

M. d'Anglade, dans les premiers jours de novembre, avait eu vent de la signature d'un contrat portant sur 7.000 tonnes de sucre fin avec la maison Finlay, et il s'adressait au Ravitaillement pour lui dire en substance :

— Pourquoi ne traitez-vous pas directement avec Finlay ? Tenez-vous absolument à payer à Gradis une commission de 1 % ? Sans doute, le consul général avait été avisé par les Américains, qui portaient à notre pays quelque intérêt, de l'étrangeté d'un système d'achat où l'on paraissait multiplier, comme à plaisir, les intermédiaires commissionnés.

— Pourquoi Gradis, puisqu'il est inutile et coûteux ?

*
* *

Malgré l'avertissement venu d'Amérique et dont la trace ne peut avoir disparu des archives que M. Boret n'est pas curieux de consulter, la maison Schwob Gradis continue à apporter à nos affaires de sucres des soins jugés superflus à New-York, mais considérés comme essentiels à Bordeaux où siégeait alors le gouvernement.

Ayant reçu le câblogramme de M. d'Anglade, M. Mauclère, alors omnipotent ravitailleur, prescrivait à M. Cavaillon, par une note en date du 2 décembre 1914, de téléphoner à M. Gradis, à l'occasion d'une nouvelle affaire de sucre, pour lui demander « son avis ».

D'évidence, le Ravitaillement s'était créé pour conseil et agent rémunéré un négociant dont la probité était la seule sauvegarde du Trésor.

Le même contrôleur général dont l'action devait être la garantie des contribuables, prenait conseil de ceux qu'il devait contrôler, lorsqu'il s'instituait lui-même acheteur pour le compte de la France.

Le même négociant qui se tenait dans la coulisse, c'est-à-dire dans le cabinet du directeur général, prêt à exprimer son opinion sur les marchés, était celui-là même qui donnait les ordres d'achat, non sans percevoir son courtage. Mais nous verrons, par un exemple précis, le fonctionnement de la « combinaison » Gradis.

Pierre DIONNE.

Les « Amis » de Schwob-Gradis
(*La Lanterne*, 27 mai 1919)

On câble de New-York : « IL Y AURAIT INTÉRÊT à TRAITER DIRECTEMENT ». — On préfère donner une commission de 1 % aux « amis ».

Le 19 février 1919, M. Boret, interrogé sur les marchés de sucre et le monopole concédé à la maison Schwob-Gradis, s'écriait : « Les opérations confiées par le ravitaillement sont toujours effectuées avec l'unique souci du bien public. La Chambre ne doit rien ignorer. » Comprenez que la Chambre ne doit rien savoir.

J'ai dit comment M. Boret avait fixé au 16 mars 1916 la désignation de la maison Gradis comme intermédiaire, alors que, n'étant point aveugle, il devait être informé que Schwob-Gradis opérait, avec le Ravitaillement, depuis 1914.

La consigne, dans la haute direction des « ravitailleurs », est d'oublier à point tout ce qu'il est gênant de connaître. C'est aussi de donner des ordres VERBAUX, et de faire passer la correspondance par des bureaux « enregistreurs » et rendus tout à fait inaptes aux décisions.

Prenons un exemple précis et un texte authentique :

DAVID GRADIS et Fils BORDEAUX, le 8/12 1914.
3, rue de Condé
BORDEAUX Directeur Intendance militaire
(n° 10876 2/5) 2^e Bureau des Vivres
E. V.

Monsieur l'Intendant,

Nos correspondants nous ayant prévenus que le consul de France aux États-Unis n'a pas été avisé des deux dernières affaires de sucre CONCLUES AVEC VOUS, nous vous confirmons notre conversation téléphonique de ce jour à la suite de laquelle nous avons câblé à nos correspondants : « AMIS AVISENT CONSUL UN LOT DE 1.500 À 2.000 ET UN LOT DE 2.500 À 3.500 À 47 FRANCS. »

Nous pensons donc que la régularisation de cette affaire est chose faite.

Veuillez agréer, Monsieur l'Intendant, nos salutations distinguées.

Signé : David Gradis et fils.

Remarquons d'abord que le signataire de la lettre ci-dessus avait traité, non pas avec le chef du 2^e Bureau, M. Croissant, ni avec les sous-intendants Berger ou Patillon, ni avec le sous-intendant Galley, mais bien DIRECTEMENT avec M. Mauclère.

Tous ceux qui fréquentaient les locaux occupés à la Faculté des Lettres de Bordeaux par le Ravitaillement savaient que M. Gradis, toujours d'ACCORD avec MM. Mauclère et Cavaillon, ne daignait pénétrer dans les bureaux que pour s'assurer de l'exécution des ordres qu'il avait fait donner en « haut lieu ».

Il est de toute évidence que « les bureaux », en cette affaire comme en tant d'autres, ne jouèrent qu'un rôle passif. On masquait, par une correspondance effectuée « sous leur timbre », les véritables responsabilités.

Quels étaient donc ces AMIS dont parle M. Gradis ? On ne pourra nous faire croire, malgré l'habileté de la mise en scène, que c'était M. Croissant, ou MM. Berger, Patillon et Galley. Alors qui ? Oui qui, sinon MM. Mauclère et Cavaillon ?

Voici donc de hauts fonctionnaires, chargés d'étoiles et d'honneurs, qui apparaissent officiellement comme des « amis » capables de favoriser « amicalement » les opérations d'un négociant, choisi par eux, pour monopoliser les commandes, l'agrégation et la réception des sucres importés d'Amérique.

*
* * *

Mais Gradis se vantait peut-être d'un crédit imaginaire en parlant de ses « amis ». Il n'y a pas à cet égard un doute possible : nous avons une preuve catégorique et irréfutable.

Voici la copie d'un télégramme chiffré reçu au cabinet du ministre de la guerre, le 12 novembre 1914, à 18 h. 30, et communiqué par M. d'Anglade aux Affaires étrangères.

N° 332. — 18 h. 30 New-York le...
2 c 5°
reçu le 10/11 1914 à 22 h.50
2° Général Gaudin

Pour Guerre.

En exécution vos instructions du 7 novembre n° 241, j'ai signé contrat avec Maison Finlay 2.000 tonnes sucre fin granulé à 46 fr. 50 et 5.000 tonnes à 47 francs. Le tout cif Bordeaux. Embarquement novembre-décembre. Maison Finlay fournisseur Angleterre est une importante maison anglaise. IL Y AURAIT AVANTAGE À TRAITER DIRECTEMENT. GRADIS DE BORDEAUX PREND UNE COMMISSION DE 1 %.

P. c. c. : L'officier de service,
Signé : D. M. C.

*
* * *

Nous sommes aveuglés par la lumière. Le consul général d'Anglade peut traiter à New-York, à 46 fr. 50, c'est-à-dire à un prix de 50 centimes inférieur à celui auquel traite Gradis, ou à 47 francs prix égal ; mais il ne prend pas de commission. Cependant MM. les contrôleurs — devenus acheteurs — maintiennent Gradis dans sa fonction inutile de courtier. Pourquoi donc, sinon pour lui assurer « amicalement », car ils sont ses AMIS, une commission de 1 %.

C'est évidemment ce que M. Victor Boret, qui s'y connaît, appelle devant une Chambre médusée : L'unique souci du bien public.

Pierre DIONNE.

DES RHUMS AU SUCRE

Les commissions de M. Gradis
(*La Lanterne*, 19 juin 1920)

Où l'on voit nos acheteurs nationaux payer à « leurs amis » des commissions qu'un consul général leur proposait d'économiser

Il y a un an que nous dénonçons ici, sans relâche, les gros profiteurs de la guerre ; il y a un an que nous multiplions nos preuves, devant des aveugles, un an que nous crions les noms à des oreilles sourdes. Pourtant, la vérité s'est mise en route et M. Gradis va comparaître devant la Commission des marchés. Il ne s'agit encore que de l'affaire des rhums, il s'agira bientôt de l'affaire des sucres. Chaque chose en son temps. Le 27 mai 1919, j'écrivais :

*
* * *

.....

Mais, direz-vous, MM. Schwob-Gradis — car il ne faut pas isoler Schwob (Georges) de Gradis — se vantaient peut-être d'un crédit imaginaire, comme tant d'habiles margoulin ? Hélas ! non, une pièce officielle nous prouve que l'on préférerait en haut lieu Schwob-Gradis, à qui l'on payait une commission, à tout autre intermédiaire, fût-il officiel, fût-il gratuit.

Voici la copie d'un télégramme chiffre reçu au cabinet du ministre de la guerre, le 12 novembre 1914, à 18 h. 30, et communiqué par M. d'Anglade aux Affaires étrangères.

.....

Nous avons saisi l'occasion qui nous était offerte de nous souvenir de M. Gradis. Ayant fait sa connaissance mardi, la Commission aura peut-être l'excellente idée de lui demander, quand viendra l'affaire des sucres, quelques éclaircissements sur ses rapports avec les commissions d'achat, où régnaient les néfastes fonctionnaires étoilés Mauclère et Cavaillon.

PIERRE DIONNE.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 avril 1921)
(*La Journée industrielle*, 8 avril 1921)
(*Les Annales coloniales*, 9 mai 1921)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la création et l'exploitation de toutes entreprises de commission, d'importation et d'exportation.

Le siège est à Paris, 15, rue d'Argenteuil.

Le capital est fixé à 6 millions, en actions de 500 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Les premiers administrateurs sont MM. Paul Barbé, banquier, à Paris, 5, rue de Magdebourg ; Raoul-David Gradis, négociant à Paris, 47, rue Boissière ; Gaston Gradis ¹, ingénieur à Paris 12, rue Albéric-Magnard ; Louis Lion, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, à Paris, 1, rue de la Planche ; et Georges-Julien Schwob [d'Héricourt], industriel à Paris, 198, avenue Victor-Hugo. — Statuts déposés chez M^e Bossy à Paris. — *Gazette des Tribunaux*, 31 mars 1921.

Banque de l'Union Parisienne
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1922)

.....

Nous avons pris part à la transformation en société anonyme au capital de 6 millions de francs, sous la dénomination de « Société française pour le commerce avec les Colonies et l'Étranger », de la maison D. Gradis et fils, dont les gérants continuent, en qualité de président et de vice-président, à prêter leur précieux concours à la nouvelle

¹ Gaston Gradis (1889-1968) : fils de David Raoul. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés. Voir [encadré](#).

société. Les résultats du premier exercice ont été brillants et font bien augurer de l'avenir de cette affaire.

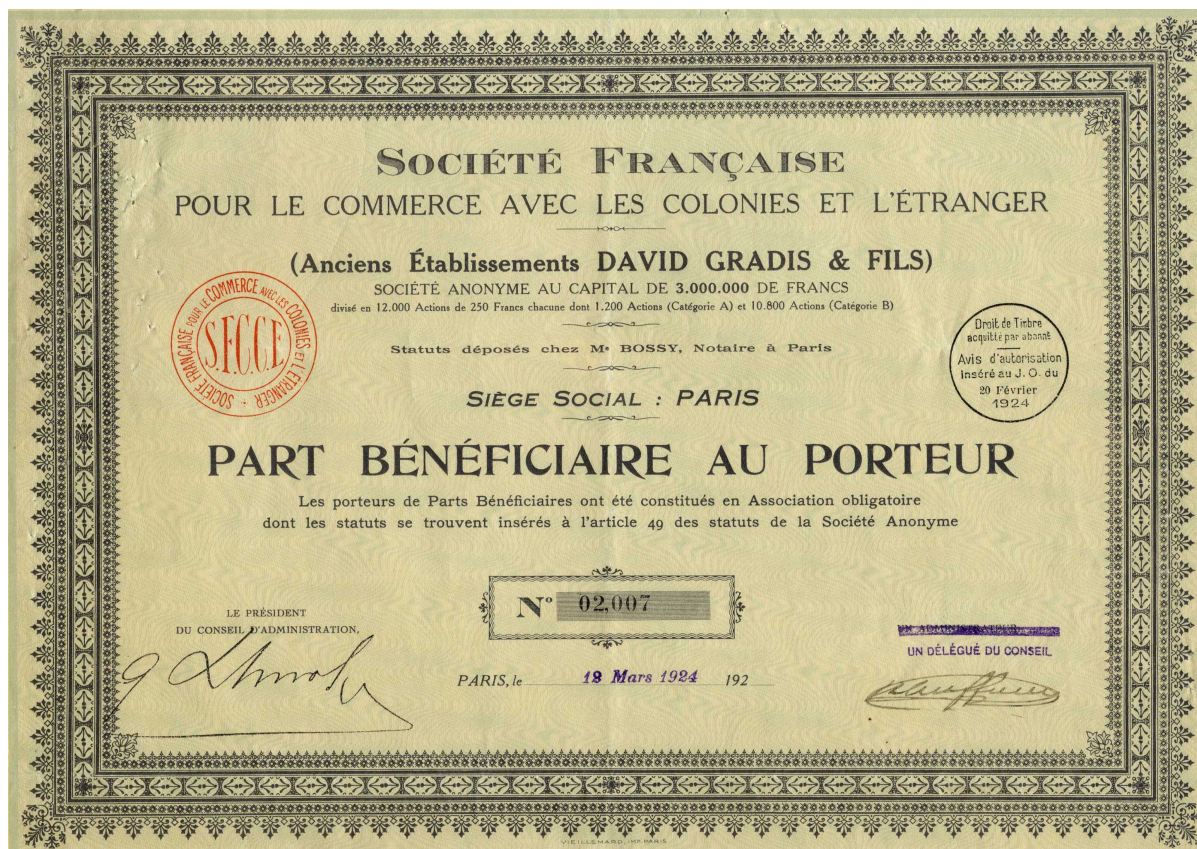
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
POUR LE COMMERCE AVEC LES
COLONIES ET L'ÉTRANGER
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1923)

Le siège social est transféré du 15, rue d'Argenteuil, au 69, rue Saint-Lazare, à Paris.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8156)

Au grade d'officier (au titre civil)

Ruffier des Aimes (Roger-André), directeur de la Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger. Chevalier du 20 octobre 1911. Trésorier général de la section coloniale à l'exposition nationale coloniale de Marseille.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DAVID GRADIS ET FILS)
Société anonyme au capital de 3.000.000 fr.
divisé en 12.000 actions de 250 fr. chacune
dont 1.200 actions catégorie A et 10.800 actions catégorie B

Statuts déposés chez M^e Bossy, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 20 février 1924

Siège social : Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Les porteurs de parts bénéficiaires ont été constitués en association obligatoire dont les statuts se trouvent insérés à l'article 49 des statuts de la société anonyme

Le président du conseil du conseil d'administration : Georges Schwob

Un administrateur Un délégué du conseil : ?

Vieillemand, impr. Paris

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 12 mars 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, au siège, 59, rue Saint-Lazare, à Paris, a décidé la réduction du capital social, de 6 millions à 3 millions, par la transformation des 12.000 actions actuellement existantes, en 12.000 actions de 250 francs, comprenant 1.200 actions de la catégorie A et 10.800 actions de la catégorie B.

Les actionnaires ont également décidé la division des 3.000 parts bénéficiaires actuellement existantes en 15.000 parts ; les statuts ont été modifiés en conséquence.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 5 avril 1924)

Le bilan arrêté au 31 décembre 1923 fait ressortir un bénéfice de 2.277.883 francs, y compris le report de l'exercice précédent, soit 352 francs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est Paris, 59, rue Saint-Lazare, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant par un bénéfice net de 2.277.530 francs 57. Elle a fixé le dividende à 50 fr. brut par action et à 177 fr. 20 brut par part, affecté 500 000 fr. au fonds de prévoyance appartenant exclusivement aux actionnaires et reporté à nouveau 218.102 francs.

Le rapport signale la progression des affaires sociales et la place prise par le marché des caoutchoucs neufs institué à la Bourse du Commerce de Paris.

Les opérations sur les sucres étrangers ont largement contribué de l'exploitation, les consignations des sucres et rhums se sont accrues sensiblement. La société a traité à la commission d'importantes affaires de papier pour l'impression et obtenu d'intéressantes consignations de produits venant de Russie.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1544 :

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), R. Gradis, P. Barbé, G. Gradis, Louis Lion.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)

(*La Journée industrielle*, 19 février 1925)

Cette société, dont le siège est à Paris, 59, rue Saint-Lazare, a réalisé, pour l'exercice 1924, un bénéfice net de 3.046.000 fr. contre 2. millions 277.530 fr. précédemment. Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 3 mars d'attribuer un dividende de 70 fr. brut aux actions et de 49 fr. aux parts contre 50 fr. et 35 fr. 44 respectivement l'an dernier et de reporter à nouveau 245.000 fr.

Banque de l'Union Parisienne
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 avril 1925)

.....
Nous avons introduit en Bourse les actions de la Compagnie française pour le commerce avec les colonies et l'étranger, société que nous avons constituée en mars 1921 par transformation de la maison David Gradis et fils. Les cours pratiqués reflètent la bonne situation de la Société et montrent que les titres que nous avons présentés au public étaient de nature à l'intéresser.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Gradis et Cie)
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mars 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 mars, sous la présidence de M. G. Schwob d'Héricourt, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, se soldant par un bénéfice net de 3.025.854 francs, auquel s'ajoute le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, de 246.051 francs. Le dividende brut a été fixé à 100 francs par action et 48 fr. 889 par part bénéficiaire.

Il sera mis en paiement à partir du 15 mars prochain, sous déduction des impôts, contre remise du coupon 6 des actions et des parts.

M. Louis Lion, administrateur sortant, a été réélu.

Malgré la crise générale de 1925, est-il dit dans le rapport, et l'accroissement des charges, les résultats de l'exercice écoulé doivent être tenus pour très satisfaisants, les bénéfices étant supérieurs au capital social.

Le département des caoutchoucs s'est développé régulièrement ; celui des sucres exotiques et indigènes a été très actif. Les importations de sucres et de rhums se sont maintenues à un chiffre élevé ; celle des autres produits coloniaux s'accroissent dans des conditions intéressantes.

Les contrats de papier à la commission ont sensiblement augmenté en importance.

Depuis la création du marché à terme des riz, la société a conclu d'importants marchés.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les résultats acquis à ce jour présentent une nouvelle progression.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1335 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), R. Gradis, P. Barbé, G. Gradis, Louis Lion.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 26 février 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 9 mars, font apparaître un bénéfice net de 3.171.862 fr. contre 3.025.854 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur, le disponible atteint 3 millions 579.047 francs.

Le conseil proposera le maintien du dividende brut à 100 fr. pour les actions et la distribution aux parts d'un dividende brut de 51 fr. contre 48 fr. 889 l'an dernier.

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS GRADIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} juillet 1927)

Réunis le 9 mars dernier en assemblée ordinaire, les actionnaires de la Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger (Anciens Établissements David Gradis et fils) ont approuvé les comptes de l'exercice 1926. Pendant cet exercice, malgré la période d'instabilité économique traversée par le commerce en général, les affaires de la société, ainsi que les bénéfices n'ont pas cessé de progresser. C'est ainsi que les produits divers ont atteint cette année 4.734.029 fr. contre 4.105.822 fr. 81. Malgré la nouvelle augmentation des impôts, les bénéfices nets se sont élevés à 3.171.802 fr. contre 3.025.854 fr. Y compris le report antérieur, le solde disponible a atteint 3.579.047 fr. contre 3.271.906 fr. en 1925.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende à 100 fr. par action, comme l'an passé et à 51 fr. pour les parts au lieu de 18 fr. 88 précédemment.

Après paiement de ces dividendes, il restait disponibles 1.155.193 fr. 30 qui ont été reportés à nouveau.

D'après le rapport du conseil, les résultats obtenus pendant l'exercice sont d'autant plus appréciables qu'ils ont été réalisés pendant une période où la régularité des transactions a été troublée par une particulière instabilité, tant de la cote des changes que des cours des produits dont la société s'occupe plus spécialement.

Quoique le Conseil ait cru devoir, devant cette situation économique générale, se conformer plus strictement encore aux règles de prudence dont il ne s'est jamais départi, les produits divers de l'exercice 1926 ont été de 4.734.629 fr. 55 contre 4.166.882 francs 81 pour 1925. Malgré l'augmentation considérable des charges d'impôts et des frais généraux dont l'aggravation grève lourdement la plupart des entreprises françaises, les bénéfices ressortent à un chiffre supérieur à celui de l'exercice précédent.

Depuis 1921, où la société a pris, sous la forme anonyme, la suite des Établissements David Gradis et fils, dont la création remonte à 1688, les bénéfices n'ont cessé de progresser d'une façon continue, et dépassent actuellement le montant du capital social.

Le département des caoutchoucs a, malgré les variations des cours de la matière première, développé son activité notamment sur le marché de Londres, où son organisation actuelle et ses relations lui permettent de traiter les affaires dans les conditions les plus favorables.

La société a pu exécuter à la commission d'importantes transactions en riz, cacao, cires et produits divers.

Ses importations de sucres coloniaux et de rhums continuent à suivre la progression la plus satisfaisante.

Enfin, ses opérations en sucres exotiques et indigènes traitées sur les marchés à terme de Paris, Londres et New-York se sont accrues notablement.

Voici la comparaison des deux derniers bilans au 31 décembre :

	1924	1926
ACTIF		
Caisse et banques	11.350.878	24.629.211
Portefeuille titres	486.501	1.531.580
Effets à recevoir	4.279.856	1.382.543
Mobilier	1	1
Impôts à recouvrer	203.785	253.839
Débiteurs divers	10.146.845	10.293.040
Comptes d'ordre	1.908.578	2.341.156
	<u>28.269.95</u>	<u>40.431.470</u>
PASSIF		
Capital	3.000.000	3.000.000
Réserve légale	300.000	399.000
Fonds de prévoyance	3.000.000	3.500.000
Titres à libérer	50.000	50.000
Créditeurs divers	17.825.733	27.449.433
Dividendes à payer	5.580	29.261
Comptes d'ordre	1.016.817	2.528.728
Report de l'exercice précédent	266.051	407.185
Bénéfice de l'exercice	3.025.854	3.171.863
	<u>28.269.95</u>	<u>40.431.470</u>

La comparaison ci-dessus fait ressortir une augmentation de près de 50 % dans les totaux du bilan par rapport à l'an passé.

À l'Actif, cette augmentation provient à peu près uniquement de l'accroissement considérable du poste « Caisse et Banques » qui s'inscrit cette année à 24.029.211 fr. contre 11.350.878 francs précédemment.

Au Passif, les créditeurs ont également augmenté mais dans une proportion un peu inférieure toutefois à celle du poste « Caisse et Banques ».

La situation financière est bonne : le capital est de 3 millions ; or, il n'existe pas d'immobilisations, et les diverses réserves s'élèvent à 3.850.000 francs, chiffre supérieur au capital. La trésorerie est en posture favorable, la société disposant de plus de 37 millions de réalisable, pour faire face à 27 millions 500.000 fr. d'exigibilités.

[Transformation de la S.N.C. en S.A.R.L.]
(*Le Droit*, 29 septembre 1927)

Suivant acte s. s. p., en date du 1^{er} septembre, 1927, enregistré à Paris, 1^{er} bureau, s. s. p., le 16 du même mois, n^o 552, à 22 fr. 50,
M. David-Raoul GRADIS, demeurant à Paris, 47, rue Boissière ;
M. Georges SCHWOB (d'Héricourt) demeurant à Paris, 11, boulevard Flandrin ;
M. Gaston GRADIS, demeurant à Paris, 12, rue Albéric-Magnard,
Et M. Georges-Jean SCHWOB (d'Héricourt) ², demeurant, à Paris, 11, boulevard Flandrin,

Ayant agi comme seuls membres de la société en nom collectif, au capital de 200.000 fr., qui existait entre eux sous la raison sociale « GRADIS et Cie », avec siège à Paris, 47, rue Boissière. pour une durée expirant le 31 décembre 1950.

Ont convenu de transformer ladite société, à compter du 1^{er} septembre 1927, en société à responsabilité limitée sans apporter aucune modification ni à l'objet, ni à la durée, ni au capital, ni à la dénomination de ladite société.

La société continue à avoir pour objet toutes opérations de commerce et de banque. toutes gestions d'immeubles et de portefeuilles et plus généralement toutes opérations financières, mobilières nu immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets sus-indiqués ; sans pouvoir toutefois exercer son activité en contradiction avec les engagements pris par MM. Raoul GRADIS et Georges SCHWOB (d'Héricourt) lors de la constitution de la Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger.

Le siège est resté fixé à Paris, 47, rue Boissière.

La raison et la signature sociales continuent à être
GRADIS & CIE

Pour se conformer aux dispositions de l'article 7 de la loi du 7 mars 1925, les associés ont procédé à l'estimation de l'actif en nature de la société transformée, actif qui s'est substitué aux apports d'origine et qui constitue aujourd'hui, au regard des tiers l'équivalent légal des apports auxquels est limitée la responsabilité des associés Cette estimation a fait ressortir un actif net de 200.000, égal au capital social ancien, qui a été divisé en 200 parts de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés dans la proportion de leurs droits.

La société continue à expirer le 31 décembre 1950, avec faculté pour chacun des gérants de faire cesser la société à l'expiration de chaque année moyennant préavis de 6 mois.

La gérance a été confiée sans limitation de durée à chacun de MM. Raoul GRADIS et Georges SCHWOB (d'Héricourt) qui ont séparément l'usage de la signature sociale avec les pouvoirs les plus étendus, y compris ceux de transiger, compromettre, ester en justice tant en demandant qu'en défendant, et consentir, avec ou sans paiement, tous désistements de droits et filâtes mainlevées et radiations.

Il a été stipulé qu'en cas de décès de l'un des gérants, la société ne serait pas dissoute et que le fils du gérant décédé, déjà associé, deviendrait gérant de plein droit au lieu et place du défunt.

Un exemplaire dudit acte a été déposé à chacun des greffes : du Tribunal de Commerce de la Seine, le 22 septembre 1927 et de la Justice de paix du 16^e arrondissement de Paris, le 24 du même mois.

Pour extrait et mention :

² Jean Georges Roger Schwob d'Héricourt (1900-1984) : fils de Georges, il prend en 1956 la présidence de la maison Gradis. Voir encadré ci-dessous.

Signé : GRADIS et Cie
(Société à responsabilité limitée).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1928)

Les bénéfices nets de l'exercice 1927 sont de 2.209.835 fr., contre 3.171.862 fr. en 1926. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 3.365.028 fr., contre 3.579.047 fr. Le maintien du dividende à 100 fr. par action sera proposé par le conseil.

1928 : PRISE DE CONTRÔLE DE MAUREL & PROM

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1441 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), R. Gradis, P. Barbé, G. Gradis, Louis Lion, R. Ruffier des Aimes.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 13 et 27 mars 1929)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 mars, font apparaître un chiffre de bénéfices nets de 2.151.139 fr., contre 2.209.835 francs pour l'exercice 1927.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 100 fr. brut par action, comme précédemment, et de 34 fr. 01 brut par part de fondateur, contre 26 fr. 517, l'an dernier.

(*Le Journal des finances*, 21 et 23 juin 1929)

L'Union Parisienne achète ce qu'elle peut trouver en actions Compagnie Française de Commerce avec les Colonies et l'Étranger (Gradis) pour elle-même et pour le groupe Schwob d'Héricourt, mais sans influencer les cours ; elle s'abstient si elle doit provoquer la hausse. On cote jeudi 2.045.

COLONIALES
(*La Journée industrielle*, 23 mars 1930)

Française pour le Commerce avec les Colonies et l'étranger (Gradis). — Les bénéfices de 1929 sont supérieurs à ceux de 1928, qui avaient atteint 2.151.139 fr. Le dividende sera maintenu à 100 fr. par action. Dernier cours de l'action : 1.500.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 2 millions 248 789 fr., auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 1.173.973 francs.

Les actionnaires ont voté un dividende brut de 100 fr par action et de 35 fr. 679 par part, payable à partir du 15 mai. Une somme de 1 373.753 fr a été reportée à nouveau. M. Gaston Gradis, administrateur sortant, a été réélu.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1496 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), R. Gradis, P. Barbé, G. Gradis, Louis Lion, J.-G. Schwob d'Héricourt.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 dont le bénéfice ressort à 1.535.265 francs, sur lesquels 39.000 fr. ont été affectés au compte « mobilier » ; l'affectation du reliquat a été réservée provisoirement.

M. Schwob d'Héricourt, administrateur sortant, a été réélu.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 accusent un bénéfice d'exploitation de 2 millions environ contre 1.535.266 l'exercice 1930, que le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 30 juin d'affecter à des amortissements. Il proposera également de prélever sur les bénéfices antérieurs une provision pour risques sur créances et la somme nécessaire pour distribuer aux actions un dividende de 8 %, soit 20 fr. brut action.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1529 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger

Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), pdt ; R. Gradis, v.-pdt ; P. Barbé, G. Gradis, Louis Lion, J.-G. Schwob (d'Héricourt).

FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Gradis)

(Les Annales coloniales, 27 mai 1933)

Pour compléter notre récente information précisons que le bénéfice d'exploitation de 1932 se chiffre à 2.202.150 fr. contre 2 millions 51.661 fr. en 1931.

Comme déjà annoncé le dividende sera maintenu à 20 fr. brut par action.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Les Annales coloniales, 1^{er} juillet 1933)

L'assemblée du 27 courant, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1932, se soldant par un bénéfice d'exploitation de 2 millions 202.150 fr., a voté un dividende de 8 %, soit 20 francs brut par action, payable à partir du 5 juillet.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Gradis)

(L'Information financière, économique et politique, 13 décembre 1933)

Nous sommes en mesure d'indiquer que les comptes de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre feront apparaître un bénéfice qui ne s'écartera pas beaucoup de celui de l'exercice 1932 qui était de 2 millions 202.150 francs, ce qui permettra de maintenir le dividende à 20 francs par diction.

Par suite de l'éloignement des exploitations, ce n'est, que dans quelques semaines que la société sera en possession des résultats de fin d'année ; mais, d'après les dernières indications reçues, la marche des diverses branches d'exploitation est satisfaisante, notamment celles du caoutchouc et du sucre.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Gradis)

(Les Annales coloniales, 12 mai 1934)

Cette société a réalisé en 1933. un bénéfice d'exploitation de 2.148.683 francs contre 2.202.150 francs en 1932. Le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée de porter le dividende de 20 à 30 fr. pour les actions. Les parts, qui n'avaient rien reçu l'année dernière, recevront 20 francs 964.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER

(Anciens Établissements Gradis)
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1934)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1933, que nous avons analysée dans l'« Information » du 10 mai, font apparaître un bénéfice d'exploitation de 2.148.683 fr. Sur cette somme, il a été affecté à la provision pour éventualités diverses 1.350.000 fr. et les actionnaires ont voté un dividende de 30 fr. brut par action (contre 30 fr.) et de 5 fr. 064 par part (contre rien), payable le 5 juillet, sous déduction des impôts.

Le report à nouveau, y compris les réserves appartenant aux actionnaires, s'élève à 5 millions 191.408 francs.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu ensuite, pour apporter quelques modifications aux statuts pour les mettre en harmonie avec la législation actuelle, a été remise au 31 juillet.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 1^{er} août 1934)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé, pour se conformer aux dispositions de la loi du 13 novembre 1933, de supprimer les actions à vote plural et de les assimiler aux actions ordinaires. Un droit de vote double a été accordé aux actions nominatives détenues depuis deux ans au moins par le même porteur. Ces décisions ont été ratifiées par l'assemblée spéciale des actionnaires de la catégorie A ; quant à l'assemblée des actionnaires B, elle n'a pu valablement statuer, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

LA BOURSE
(*Le Petit Bleu*, 17 octobre 1934)

GRADIS

L'action de Commerce avec les Colonies et l'Étranger s'échange à 542 et la part à 126. Cette société, plusieurs fois centenaire, son origine remontant à 1688, voit peut-être un peu trop grand. Son activité franchissant les limites de nos colonies, s'étend à l'étranger, qui n'attend sans doute pas qu'elle lui fournisse tous ses produits, qui sont nombreux et variés. La fabrication du rhum et du sucre des Antilles ne lui suffisant pas, Gradis s'occupe également de caoutchouc, de riz et de cacao. La société ne paraît pas trop souffrir de la crise. Toutefois, le conseil, en créant un poste « Provision pour éventualités diverses », actuellement doté de 1.350.000 francs, semble redouter que la situation actuelle se prolongeant, la société en supporte finalement les conséquences. L'initiative du conseil mérite d'être louée, mais les capitalistes devront attendre, pour s'intéresser à l'action Gradis, des temps meilleurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 2.029.861 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 891.499 fr., soit un total disponible de 3.867.842 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 fr par action et 11 fr. 638 par part, payable à partir du 1^{er} juillet.

Il a été porté 289.144 fr. à la provision pour éventualités diverses et 902.197 fr aux amortissements.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Charles Letondot en qualité d'administrateur et MM. Raoul Gradis et Jean-G. Schwob (d'Héricourt) ont été réélus administrateurs.

L'ACTUALITE FINANCIÈRE

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER (Gradis)

(*Le Petit Bleu*, 5 novembre 1935)

Les réserves que nous faisons au milieu de mars dernier, quant aux bruits optimistes répandus à l'époque, paraissent se confirmer aujourd'hui

Le 18 mars dernier, nous étions amenés à mettre nos lecteurs en garde contre des bruits optimistes répandus à ce moment très vraisemblablement en vue de provoquer une hausse des actions et parts Gradis : on faisait valoir que, si le bénéfice de 1934 semblait devoir peu s'écarter de celui de 1933 — celui-ci s'était élevé à 2.148.863 francs, donnant lieu à une répartition de 30 francs par action et de 5 francs par part — l'affectation aux fonds de prévoyance pourrait être moins importante, et que, par suite, la répartition pourrait être majorée notablement.

« Il est permis de se demander, ajoutions-nous, si la cote des titres n'escompte pas déjà ce qui n'est encore qu'une éventualité, puisque les perspectives optimistes énoncées ne sont appuyées d'aucun chiffre précis. En septembre 1931, on relevait sur l'action le cours de 740 francs et, sur la part, celui de 260 francs, remontant d'ailleurs au mois de mai précédent. En février 1933, l'action n'était plus qu'à 404 francs et la part qu'à 75 francs. En 1934, les cours extrêmes ont été 570 et 385 francs pour l'action et 151 et 60 fr. pour la part, qui se tiennent respectivement ces jours-ci à 550 et 104 francs. »

Depuis, les bénéfices ont accusé un nouveau fléchissement et bien que le dividende de l'action ait été porté de 30 à 40 fr. pour l'exercice 1934, elle se trouve aux environs de 608 francs et la part légèrement au-dessous de 90 francs, avec un dernier dividende de 11 fr. 638, après s'être traitées, au plus haut, cette année respectivement à 665 et à 130 francs.

Le recul des cours enregistré tient à ce qu'aujourd'hui, on est beaucoup moins optimiste qu'il y a quelques mois. On craint, en effet, qu'en raison des difficultés que rencontrent les diverses branches d'exploitation de la société, par suite de la crise, ne permettent pas au conseil de continuer sa politique de majoration du dividende. Ces craintes sont d'autant plus justifiées que, précédemment, le dividende fut augmenté en dépit d'un léger recul des bénéfices. Le conseil ne peut pas, en effet, continuer des errements qui sont loin d'être au-dessus de toute critique, et qui, logiquement, ne peuvent pas ne pas susciter quelques appréhensions, tout au moins chez des porteurs

de titres, trop raisonnables et soucieux de leurs intérêts pour s'attacher uniquement à des apparences.

FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Gradis)

(*Le Journal des débats*, 29 avril 1936)

Les bénéfices d'exploitation de 1935 s'élèvent à 2.061.243 fr. contre 2.029.862 fr. en 1934. Le conseil proposera à l'assemblée du 12 mai de fixer le dividende à 50 fr. brut par action contre 40 fr., et 13 fr. 49 par part contre 11 fr. 638.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Anciens Établissements David Gradis et Fils)
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 12 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant ressortir, après 1.063.225 fr. d'amortissements et 55.150 fr. de provision, un bénéfice net disponible de 942.167 francs.

Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action et à 13 fr. 40 par part, un reliquat de 992.508 fr. étant reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu ensuite en vue d'autoriser l'incorporation de réserves, a été, faute de quorum, reportée au 3 juin prochain.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE
AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER
(Anciens Établissements Gradis)

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 septembre 1936)

Constituée en mars 1921, cette société a repris la suite de la firme en nom collectif « David Gradis et Cie ». Il lui fut fait apport, net de tout passif, de la maison d'importation, d'exportation et de commission exploitée à Bordeaux et à Paris sous cette raison sociale. Les apports ont été rémunérés par les 25.000 parts bénéficiaires créées.

Le capital a été fixé à 6 millions de francs, en 12.000 actions de 500 francs qui ne furent libérées que de moitié. En 1924, les 12.000 actions de 500 fr. libérées de 250 francs furent échangées contre des actions de 250 francs entièrement libérées. Le capital se trouva ainsi ramené à 3 millions. Il est représenté par 12.000 titres jouissant des mêmes droits, les 1.200 actions à vote pluvial ayant été, en 1934, échangées contre des actions ordinaires.

L'assemblée extraordinaire du 3 juin 1936 a autorisé le Conseil à élever le capital à 6 millions, notamment par l'incorporation de réserves.

La Société se livre à diverses opérations commerciales et notamment au commerce d'importation des sucres, du rhum, du caoutchouc, du cacao, du riz, des céréales. Elle a organisé en France le marché du caoutchouc. Les principales relations commerciales sont établies avec les Antilles françaises.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

Exerc.	Bénéfices	Divid. actions	Divid. parts
1924	3.046.000	70	49 00
1925	3.025.000	100	48 88
1926	3.171.000	100	51 37
1927	2.210.000	100	26 52
1928	2.151.000	100	34 02
1929	2.249.000	100	35 68
1930	1.536.000	—	—
1931	— 20—		
1932	803.000	20	—
1933	2.149.000	30	5 96
1934	2.030.000	40	11 64
1935	3.061.000	60	13 40

Les bénéfices sont prudemment répartis. Y compris les tantièmes, il a été distribué 921.000 francs pour l'exercice 1935, ce qui a laissé libre une somme de 1.140.000 francs pour les comptes de prévoyance. Il a été affecté 1.063.925 francs à l'amortissement des titres, notamment 817.673 francs aux actions de la Société immobilière de la Rochefoucauld. Le portefeuille est ainsi ramené à 2.900.000 francs. La provision pour éventualités diverses, dont 405.151 francs avaient été distraits pour amortir des créances douteuses, a été relevée à 2.700.000 francs par une dotation de 55.151 francs.

Le bilan au 31 décembre 1935 s'analyse comme suit. Après répartition. les réserves se présentent ainsi pour un capital de 3 millions (fr.) :

Réserve légale	300.000	
Réserve extraordinaire	500.000	
Fonds de prévoyance appartenant exclusivement aux actionnaires		3.500.000
Report à nouveau appartenant exclusivement aux actionnaires		992.508
Total	<u>5.292.508</u>	

Il existe, en outre, une provision pour éventualités diverses de 2 millions 700.000 francs, laquelle paraît suffisante pour couvrir toutes les dépréciations éventuelles des comptes de l'actif, lesquels ne comportent pas d'immobilisations proprement dites. Non compris le portefeuille-titres dont il a été question, non compris les comptes d'ordre et les acceptations. qui se balancent à l'actif et au passif, les éléments de l'actif réalisable sont les suivants :

Caisses et banques	9.243.198
Effets à recevoir	1.235.492
Débiteurs divers	10.371.378
Total	20.850.215
Créditeurs divers	11.842.215
Actif réalisable net	9.007.853

La situation de l'entreprise est très forte : les disponibilités immédiates couvrent, à peu de chose près, le passif envers les tiers, et l'actif réalisable net représente trois fois le capital.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1398 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : MM. Georges Schwob (d'Héricourt), pdt ; R. Gradis, v.-
pdt ; G. Gradis, Ch. Letondot, Louis Lion, J.-G. Schwob (d'Héricourt).
Commissaires des comptes : MM. Ch. Passani ; F. de Ramel.

FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER (Gradis)
(*France-Outre-mer*, 25 juin 1937)

L'assemblée du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, se soldant par un bénéfice d'exploitation de 2.147.557 francs.

Le dividende a été fixé à 75 francs brut par action et à 22 fr. 89373 brut par part de fondateur.

FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER (Gradis)
(*France-Outre-mer*, 25 juin 1937)

Le conseil proposera à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 75 francs brut par action au lieu de 50 francs l'an dernier, et de 22 fr. 893 par part contre 13 fr. 40. Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 1936 se monte à 2.147.557 francs contre 2.061.243 francs pour l'exercice précédent. Les disponibilités, non compris la valeur du portefeuille-titres, s'élèvent à 30.213.535 francs pour faire face à 21.046.517 francs d'exigibilités.

L'INFLATION

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
(Anciens Etablissements David Gradis et Fils)
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1937)

Le conseil a décidé dans sa séance du 4 août d'user de la faculté, que lui confèrent les statuts, d'augmenter le capital de 3 millions de francs par l'émission au pair de 12.000 actions de 250 francs.

(*Le Journal des finances*, 13 août 1937)

L'action GRADIS (COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER) termine à 1.085, la part à 166.

Le conseil vient de décider d'augmenter le capital de 3 millions de francs par émission au pair de 12.000 actions de 250 fr. libérées, jouissance 1^{er} janvier 1937, réservées aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour deux anciennes.

SOCIETE FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ETRANGER

(Le Journal des débats, 19 août 1937)

La Chambre syndicale des agents de change a décidé que, du 19 août au 10 septembre inclus, les actions de la Société se négocieront sous deux rubriques distinctes : actions droit à la souscription, coupon n° 17 attaché ; action ex-droit, ex-coupon n° 17. En vue de faciliter l'exercice du droit de souscription à l'augmentation de capital, les opérations pourront se traiter, du 19 août au 27 septembre inclus, à des cours représentant uniquement la valeur du droit (coupon n° 17) ces cours seront inscrits sous la rubrique « Cote à titre spécial ».

Gradis

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger.
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[187] Cette société anonyme est le nom pris par les anciens établissements David Gradis et fils lors de leur transformation. Son siège est 18, rue de La-Rochefoucauld. Le conseil d'administration de cette société est présidé par M. Georges Schwob d'Héricourt, veuf d'une demoiselle Gradis. Dans ce conseil, il y a un autre Schwob d'Héricourt, Jean-Georges, probablement le fils du précédent, puis deux Gradis, Raoul et Gaston³. Ceci indique que cette société est une affaire de ces deux familles. Toutefois, il y a une participation de l'Union parisienne, car elle est représentée par M. Louis Lion⁴ et par son directeur, M. Charles Letondot. Nos lecteurs connaissent tous ces personnages.

Gradis

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1938)

Les résultats ,nets de l'exercice 1937 s'élèvent à 2.757.272 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 26 avril de distribuer 70 fr. brut par action ancienne ou nouvelle et 39 fr. 36327 par part de fondateur. Ces répartitions s'appliquent à un capital de 6 millions au lieu de 3 l'an dernier pour lequel il avait été réparti 75 fr. par action et 22,89373 par part.

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1938)

³ [186 n] Adm. de la Société coloniale de gérance et d'études, Gaston Gradis était marié à Georgette Deutsch de la Meurthe, fille de Madame Henri Deutsch de la Meurthe née Raba, d'une famille déjà nommée. En secondes noces, il a épousé une demoiselle Koechlin. Gaston Gradis est du cercle l'Union artistique, comme son parent Raoul Gradis.

Celui-ci est le fils de Henri Gradis et le père de Jean Gradis qui a épousé L. Göüin. Raoul Gradis a un château à Lormont (Gironde) et un hôtel à Paris, 47, rue de la Boissière où habitait Gaston Gradis en 1935 et 1936.

Les alliances matrimoniales des Gradis montrent l'importance capitaliste de cette famille.

⁴ Il semble probable [???] que Louis Lion [X-ponts] et son fils Pierre [X-mines, père de Robert, inspecteur des finances, patron Caisse des dépôts et consignations] sont des fidéi-commis des Rothschild dans les affaires où ils siègent. Nous avons parlé de ces personnages tomes I et II, nous les retrouverons ci-après et dans le tome IV.

Groupement d'importation et de répartition en temps de guerre du caoutchouc et autres matières annexes nécessaires à l'industrie du caoutchouc. — En conformité de la convention avec l'État du 7 janvier 1937, ce groupement vient d'être constitué sous la forme de société anonyme à capital variable, présentement de 76.000 francs, souscrit par 108 personnes ou sociétés. Les administrateurs en sont les sociétés suivantes : Dunlop, Goodrich, Hutchinson, Bergougnan, Industrielle des Téléphones, Wood-Milne, Lick et Brevets Paramount, Berjonneau. Jacqueau, Chimique de Gerland, Schoenfeld Frères, Alcan et Cie, [Gradis](#), Geoffroy-Delore, Salpa Française et Jeumont. Le siège social est à Paris, 19, boulevard Malesherbes.

Gradis

(L'Information financière, économique et politique, 24 juin 1939)

D'après nos renseignements, le conseil n'a pas examiné pour le moment l'opportunité d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La dernière opération a consisté, en 1937, à doubler le fonds social de 3 à 6 millions, par émission au pair d'actions nouvelles, et. à cette époque, le conseil a été autorisé à porter le capital jusqu'à 9 millions, sur sa simple décision.

Il est donc à même, d'ici la fin du délai accordé aux sociétés pour distribuer les réserves aux conditions prévues par les récents décrets-lois, de décider une semblable opération, s'il la juge opportune, et de la faire aboutir sans délai.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1806 :

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger

Idem.

Française pour le Commerce avec les colonies et l'étranger (Gradis)

(L'Information financière, économique et politique, 18 mai 1940)

À partir du 20 mai, les 12.000 actions nouvelles, n° 24.001 à 36.000 seront admises aux négociations du marché officiel au comptant sous la même rubrique que les anciennes. D'autre part, la Société procède à la distribution de 18.000 actions nouvelles gratuites, à raison d'une pour deux anciennes. Ces dernières, du 20 au 31 mai inclus, se négocieront sous deux rubriques distinctes : droit et coupon, 23 attachés ; endroit, ex-coupon. Du 20 mai au 28 juin inclus, les opérations pourront se traiter à des cours représentant uniquement la valeur du droit.

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger (Gradis)

(Le Journal, 25 octobre 1943)

Le conseil n'ayant pu, en raison des circonstances, se réunir depuis près d'un an, les commissaires aux comptes convoquent les actionnaires pour le 28 octobre afin de leur soumettre le bilan de l'exercice 1942. Les résultats bénéficiaires qui apparaissent dans ces comptes ne comportent pas les profits réalisés en 1942 par les comptoirs coloniaux de la société dont l'activité a dû, semble-t-il, se poursuivre favorablement depuis les événements de novembre dernier.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1838 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : J. Ménard, P.DG ; R. Charrin, G. Gradis, Ch. Letondot, E. Mazet, J. Schwob d'Héricourt.
Commissaires : MM. J. Gaessler, F. de Ramel.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2144 :
Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : J. Ménard, P.DG ; R. Charrin, G. Gradis, J. Gradis, R. Maspétiol, Ch. Letondot, E. Mazet, J. Schwob d'Héricourt.
Commissaires : MM. J. Gaessler, F. de Ramel.

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger (Gradis)
(Anciens Etablissements David Gradis et Fils)
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1950)

Le bénéfice de l'exercice 1949 s'élève à 18.180.071 fr. contre 8.415.823 fr.
Il sera proposé à l'assemblée du 6 juin de répartir un dividende brut de 79 fr. 81 contre 47 fr. 76 par action.

En outre, il sera demandé également à l'assemblée de décider l'incorporation d'une partie des bénéfices au capital par élévation de 350 à 500 francs du nominal des actions.

Capital porté en 1952 à 70.500.000 fr. par élévation du nominal à 1.000 fr.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DAVID GRADIS ET FILS)

Société anonyme au capital de 70.500.000 fr.
divisé en 23.500 actions de 3.000 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Jourdain, notaire à Paris
Siège social : 18, rue de La-Rochefoucauld, Paris

ACTION DE 3.000 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil : Jean Ménard
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration) : ?
Impr. Paul Dupont, Paris

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1754 :

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
Conseil d'administration : J. Ménard, P.DG ; J. Schwob d'Héricourt, ADG ; R. Charrin,
Ch. Letondot, E. Mazet, G. Gradis, J. Gradis, R. Maspétiol, Société chérifienne de
participations (SOCHEPAR*).

Commissaire : MM. J. Gaessler.

Valeurs coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1953)

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER a repris, en 1921 la suite d'une des plus vieilles entreprises coloniales françaises, les ETABLISSEMENTS GRADIS, fondés en 1688 pour commercer avec les Antilles. Tout d'abord limitée au sucre et au rhum, l'activité sociale s'est progressivement étendue au caoutchouc, cacao, riz, café et autres produits d'outre-mer. La Société est titulaire d'un siège aux Bourses de Commerce de Paris et de New-York. Capital : Bénéfices en 1951 : 33.179.663 fr. Dividende brut : 180 fr.

Dernier cours : 3.975.

Gaston GRADIS
(*Économie et politique*, n° 5-6, 1954)

La famille Gradis, établie à Bordeaux au XVIII^e siècle, avait acquis dès avant la Révolution une grande fortune dans le « commerce des îles ». Elle est aujourd'hui dans les affaires coloniales en Afrique.

Gaston Gradis, ingénieur de Polytechnique, résidant à Bordeaux et au Maroc, est président des Brasseries du Maroc, du Comptoir français du Maroc, de la Société chérifienne de participation, vice-président du Lloyd marocain d'assurances, administrateur du Crédit marocain, des Brasseries de l'Ouest Africain, des Éts Maurel et Prom.

Jean Gradis — château de la Cour, à Cheillé par Azay-le-Rideau — administrateur de la Française pour le Commerce avec les colonies et l'étranger, et des Participations coloniales et financières.

Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger
(Anciens Établissements David Gradis et fils)
[1956/1743]

S.A., 1921.

Siège social : Paris, 18, rue de La Rochefoucauld.

Ménard (Jean), 1743 (pdg Anc. Éts Gradis).

Schwob d'Héricourt (Jean) [1900-1984][fils de Georges et d'Emma Gradis. Membre du conseil sup. de la France d'outre-mer], 1743 (adg Sté française p. le comm. avec les colonies et l'étr.-Gradis), 1835 (Nossi-Bé), 1993 (Sucrerie raffinerie de Nassandres).

Charrin (René)[dir. BUP], 155 (CAGEDA), 1743 (Anc. Éts Gradis).

Letondot (Charles)[BUP], 122 (Banque des pays de l'Europe centrale), 137 (dg Banque de l'Union parisienne), 223 (pdg Bq hypo. fr.-argentine), 361 (Tanger-Fez), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 540 (Centrale p. l'industrie), 569 (Minière du Congo frs), 1044 (Mécano), 1126 (Chausson), 1342 (Gaz et eaux), 1743 (Sté française p. le comm. avec les colonies et l'étr.), 2013 (Primistères).

Gradis (Jean)(ép. Lucienne Goüin < Jules), 1743 (Anc. Éts Gradis).

Mazet (Émilien)[distillateur à Cholon...], 1743 (Anc. Éts Gradis), 1809 (Caoutch. Mékong)[1927 (Distilleries de l'Indochine) : particip. dans les Distilleries Mazet].

Maspétiol (R.), 1743 (Anc. Éts Gradis).

Sochépar (Chérifienne de participations)[= Gradis], 623 (Mines d'étain de Tekkah), 1743 (Anc. Éts Gradis), 1776 (Cultures de Diakandapé), 1902 (Brasseries du Nord marocain), 1904 (Brasseries du Cameroun), 1905 (Brasseries de l'Ouest africain), 1907 (Brasseries de la Côte-d'Ivoire).

Gaessler (J.), 85 (comm. cptes Réunion frse et Cies d'ass. univ. réunies), 1105 (comm. cptes Unic), 1430 (comm. cptes Potasses+engrais chim.), 1743 (comm. cptes Anc. Éts Gradis), 2125 (comm. cptes suppl. Aux Trois Quartiers), 2130 (comm. cptes SFNGR), 2133 (comm. cptes suppl. Paris-France), 2139 (comm. cptes Magmod), 2152 (comm. cptes suppl. Sté gén. grds magasins).

Robin (A.), 1111 (comm. cptes Engrenages Citroën), 1743 (comm. cptes Anc. Éts Gradis), 2125 (comm. cptes suppl. Aux Trois Quartiers), 2133 (comm. cptes suppl. Paris-France), 2152 (comm. cptes suppl. Sté gén. grds magasins).

OBJET : La création et l'exploitation de toutes entreprises de commission, d'importation et d'exportation.

CAPITAL SOCIAL : 99.875.000 fr., divisé en 23.500 actions de 4.250 fr. À l'origine, 6 millions de fr. divisé en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. En 1924, le deuxième quart a été appelé et le capital a été réduit de 6 à 3 millions par abaissement de 500 fr. à 250 fr. de la valeur nominale des actions. Le capital était primitivement représenté par 10.000 actions B et 1.200 actions A. L'assemblée extraordinaire du 31 juillet 1934 a décidé l'unification des actions A et B. En 1937, a été procédé à l'émission, au pair, de 12.000 act. nouv. de 250 fr. (1 pour 1). Capital porté à 9 millions en 1939 par incorporation de réserves (une action gratuite pour deux anciennes). Porté en 1940 à 13.500.000 fr par incorporation de réserves et la remise à titre gratuit de 18.000 actions nouvelles de 250 fr. aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 2 anciennes. Porté fin décembre 1945 à 15.750.000 fr. par l'émission à 685 fr. de 9.000 actions nouvelles de 250 fr. (1 nouv. pour 6 anc.). Porté en 1948 à 18.900.000 fr. par élévation du nominal de 250 à 300 fr. et en 1949 à 22.050.000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal de 300 à 350 fr. Porté en 1950 à 24.675.000 fr. par suite de la transformation des parts en actions (2 parts contre 1 action) et création de 7.500 actions de 350 fr. Porté ensuite à 35.250.000 fr. par élévation du nominal à 500 fr. (jouissance 1^{er} janvier 1950). Porté en 1951 à 59.925.000 fr. par élévation de nominal de 500 à 850 fr. Porté en 1952 à 70.500.000 fr. par élévation du nominal à 1.000 fr. Regroupement en actions de 3.000 fr., à partir du 2 juin 1951. Porté en 1954 à 94 millions par élévation du nominal à 4.000 fr., puis à 99.875.000 fr. par élévation du nominal à 4.250 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Paiement coupons : B.U.P.

TRANSFERTS : B.U.P.

COTATION : Parquet « Côte Desfossés ». actions 34. — Notice SEF : CO 124.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 33 (23 avril 1952), 148 fr. ; 34 et 1 (11 mai 1953), 208 et 615 fr. ; 35 et 2 (20 avril 1954), 205 et 615 fr. ; 3 (14 avril 1955), 615 fr.

	Produits bruts	Amort.	Bénéf. nets	Béf. distrib.	Divid. act.	Divid. part
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)	
1943	1.284	—	- 186			
1944	1.351	—	115			
1945	8.353	—	4.978	2.093	38 70	6 917
1946	7.968	—	2.774	2.622	37 00	26 312
1947	14.191	—	6.108	2.651	17 50	69 40
1948	23.630	—	8.415	4.951	47 76	81 714
1949	36.984	—	18.180	7.290	79 81	—
1950	91.981	16	46.500	15.622	160 00	—
1951	85.746	16	41.460	15.542	180 00	—
1952	32.434	16	37.295	17 625	750 00	—
1953	70.705	16	25.798	17.625	750 00	—
1954	72.603	730	21.839	17.625	750 00	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	35.250	59.925	70.500	70.500	99.875
Réserves	34.208	35.449	86.677	27.738	15.356
Provisions	1.772	1.736	9.576	23.500	10.009
Dette flottante	188.535	181.800	147.526	82.787	161.182
Dividende. Tantièmes	15.622	15.542	17.625	17.625	17.625
Compte d'ordre	2.430	2.911	4.119	4.839	5.439
	<u>277.817</u>	<u>297.363</u>	<u>286.022</u>	<u>226.984</u>	<u>309.477</u>
ACTIF					
Immobilisé net	143	127	111	95	3.649
Titres et participations	14.286	14.770	80.618	16.394	10.772
Débiteurs	145.406	166.074	129.896	133.840	181.953
Disponible	117.671	116.081	123.425	74.688	110.735
Compte d'ordre	311	311	1.977	1.967	2.368
	<u>277.817</u>	<u>297.363</u>	<u>286.022</u>	<u>226.984</u>	<u>309.477</u>

Les représentants de l'industrie sucrière proposent un plan de 6 ans
à M. Guy Mollet
(*Combat*, 6 août 1956)

M. Guy Mollet, président du Conseil, a reçu une délégation de l'ensemble des industries sucrières, conduite par M. Durieux, sénateur du Pas-de-Calais et à laquelle s'était joint M. Lanne, député, président de la commission de l'Agriculture.

La délégation était composée de M. Renaudin, président du groupement national interprofessionnel de la betterave, de la canne à sucre et des industries productrices de sucre et d'alcool, de M. Rouller, directeur du groupement, de [M. Schwob d'Héricourt](#), représentant les producteurs de cannes à sucre, de MM. Cayré, représentant les producteurs de betteraves, Dubois-Pierre, de l'Institut technique de la betterave et Herbulot, représentant les fabricants de sucre.

Les représentants des industries sucrières ont exposé au président l'intérêt du plan sucrier qui doit s'appliquer sur une durée de six ans. Ce plan fait toutefois encore l'objet de réserves de la part du ministre des Finances.

La délégation a souligné qu'elle désirait avoir une réponse du gouvernement au sujet de ce plan, en raison de l'importance des problèmes traités et des répercussions qu'il doit engendrer sur l'agriculture métropolitaine et sur les conditions sociales de la France d'outre-mer.

À l'issue de l'audience, les membres de la délégation ont indiqué qu'ils souhaitaient qu'un arbitrage soit rendu très prochainement car, aux Antilles, la campagne est aux

trois quarts achevée, à Madagascar elle est en cours et, dans la métropole, l'arrachage des betteraves commencera dans un mois et demi.

Jean Georges Roger SCHWOB D'HÉRICOURT, PDG 1956-1972

Né à Lormont, le 11 juillet 1900.

Fils de Georges Schwob d'Héricourt et d'Emma Esther Gradis (fille d'Henri Gradis).

Marié le 11 août 1945 à Xenia Séménoff.

Ingénieur de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie.

Associé (dès 1927), puis administrateur (1931) de la Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger.

Administrateur (1926-1976) des Sucrieries et Raffinerie Bouchon et Pajot.

Administrateur de la Société des Transports et urbains ruraux (groupe Panhard).

de la [Société agricole et sucrière de Nossi-Bé](#) (1933), présidée par son père.

et des [Distilleries de l'Indochine](#) (1935),

ces deux dernières présidées par son père

Actionnaire à hauteur de 1,5 % (900 actions sur 60.000) de la Société indépendante de presse ayant acquis Le *Petit Journal* pour le mettre à la disposition du Parti social français du colonel de La Rocque (1937).

Sous l'Occupation, il tente en vain de rallier Londres par Lisbonne et rejoint l'Afrique du Nord (assistant administratif de la base Méditerranéenne).

Sur les brisées de son père, délégué de la section métropolitaine de l'Exposition coloniale internationale à Paris (1931) et commissaire adjoint pour les colonies françaises à l'Exposition universelle de à Bruxelles (1935).

Membre du Conseil supérieur de la France d'outre-mer.

Voir ci-dessous sa notice dans le *Who's who*, 1979).

Décédé à mort à Boulogne-Billancourt, le 23 janvier 1984.

Les hommes dans les affaires
(*Combat*, 17 novembre 1956)

M. Jean Schwob d'Héricourt devient président directeur général de la Société Française pour le Commerce avec les Colonies et l'Etranger. M. Jean Ménard ayant démissionné, pour devenir président honoraire.

Who's who, 1979 :

BLANCHY (Michel), directeur de journal. Né le 5 juillet 1927 à Bordeaux (Gironde). Fils de Bernard Blancy, négociant, et de M^{me}, née Marie-Louise Gradis. Mar. le 24 sept. 1960 à M^{lle} Catherine Lemoine [*sic* : *Lemoîne*] (3 enf. : Nicolas, Anne, Marie-Laure) Études : École des Roches de Verneuil-sur-Avre (repliée à Maslacq), institut d'études politiques et Faculté de droit de Toulouse. Carr. : fondé de pouvoir à la [Société française pour le commerce avec l'outre-mer \(1953-1965\)](#), secrétaire général de l'agence parisienne du quotidien *Sud-Ouest* (1965-1967), président-directeur général (depuis 1967) du quotidien *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, président-directeur général de la S.A.J.I.G. (Société anonyme des journaux et imprimeries de la Gironde)(depuis 1976). Sports : golf, bicyclette. Membre du Golf de Saint-Nom-la-Bretèche et de l'Union

Club bordelais. Adr. : prof., 27, rue de la Michodière, 75002 Paris ; privée, 77, rue de l'Assomption, 75016 Paris.

Who's who, 1979 :

GRADIS (Henri), administrateur de sociétés. Né le 16 nov. 1920 à Paris. Fils de Gaston Gradis (1889-1968, voir *W.W. in France*, 8^e éd.). administrateur de sociétés, et de M^{me}, née Georgette Deutsch de la Meurthe. Mar le 29 sept. 1949 à M^{lle} Bernadette Servan-Schreiber (fille d'Émile Servan-Schreiber, 1888-1967, voir *W.W. in France*, 8^e éd.)(4 enf. : Patricia, Corinne, Diego, Yvan). Études : Cours Hattemer à Paris, École des hautes études commerciales. Carr. : vice-président délégué, puis président délégué (depuis 1968) de la Société chérifienne de participations (Socheper), président-directeur général (depuis 1972) de la Société d'études, de gérance et de commission (Segeco), [administrateur, puis président-directeur général \(depuis 1972\), de la Société française pour le commerce avec l'outre-mer](#), président-directeur général (depuis 1975), de la Société de gérance d'intérêts privés, administrateur de la Société de gestion et de participations d'industries alimentaires (Sogepal). Adr. : privée, 244, rue de Rivoli, 75001 Paris.

Who's who, 1979 :

SCHWOB d'HÉRICOURT (Jean), administrateur de sociétés. Né le 11 juillet 1900 à Lormont (Gironde). Fils de Georges Schwob d'Héricourt, industriel et de M^{me}, née Emma Gradis. Mar. le 11 août 1945 à M^{lle} Xenia Séménoff. Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris, École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie. Dipl. : ingénieur civil. Carr. : délégué de la section métropolitaine de l'Exposition coloniale de Paris (1931), commissaire adjoint pour les colonies françaises à l'Exposition de Bruxelles (1935), [président d'honneur de la Société française pour le commerce avec l'outre-mer](#), administrateur (1926), puis administrateur honoraire (depuis 1976) des Sucrieries et Raffinerie Bouchon et Pajot, administrateur (1955-1969) et ancien vice-président du Groupement national interprofessionnel de la betterave, de la canne et des industries productrices du sucre et d'alcool, membre du conseil supérieur de la France d'outre-mer (1936-1939). Décor. : croix du combattant volontaire de la Résistance, médaille des évadés, croix de la France libre, grand officier du Nichan-Iftikhar, commandeur du Ouissam alaouite, officier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de la Couronne d'Italie, chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau. Dist. : Citoyen d'honneur de Sainte-Marie-du-Mont. Adr. : prof., 242, rue de Rivoli, 75001 Paris ; privées, 11, bd Flandrin, 75116 Paris et route du Débarquement, 83120 Sainte-Maxime.

Georgette Deutsch de La Meurthe*
(*Le Nouvel Observateur*, 24 octobre 1986)

Illustre — et fortunée — inconnue, voilà deux ans que « le Nouvel Observateur » (9 novembre 1984) tente de sortir Georgette Deutsch de La Meurthe de l'anonymat. En vain. Elle ne se manifeste pas. On ne sait toujours pas où elle vit, ou plutôt où elle se cache. Et ce n'est pas son fils, Henri Gradis, homme d'affaires avisé, marié à Bernadette Servan-Schreiber, fille d'Émile, et sœur de J.J. S. S., qui nous aidera. Comme sa mère, avec qui, dit-on, il est fâché pour des questions d'héritage, il partage le même goût du silence. Avec la famille Deutsch de La Meurthe, on plonge dans les grandes dynasties bourgeoises du monde des affaires, celui de l'industrie pétrolière. Georgette Deutsch de La Meurthe, qui est la fille d'un des principaux actionnaires de la Shell française, a épousé Gaston Gradis [1889-1968], un homme d'affaires très riche, dont elle est divorcée depuis 1935. De cette union sont nés trois enfants. Georgette Deutsch de La

Meurthe posséderait encore plusieurs millions de francs d'actions dans la Royal Dutch Shell et la Shell française, ce qui lui procure d'importants revenus.
